

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX HUIT DECEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle, DE CARVALHO, Gaëlle LICHTLÉ, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Tifanny RIBEIRO, Jean-Pierre SAINT-CYR, Dominique PANI-MATHIEU, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Guy BRULLAND à Michel RAYMOND.

**ABSENT(S)** : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2024 18 12 CO SF 149 CONVENTION DE GESTION D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES 2024-2027 ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DU TOURISME « ARS TREVOUX TOURISME »**

Mme Nicole DUGELAY, adjointe au Maire déléguée à la Culture, au Patrimoine historique et au Tourisme, expose :

Une convention tripartite d'objectifs et de moyens avait été conclue entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, la ville de Trévoux et l'Office de tourisme Ars-Trévoux par délibération n° 2017-20-12 SF 115 du 20 décembre 2017, complétée d'avenants portant sur le renouvellement de la durée de la convention.

Devenant caduque en 2024, cette convention doit être renouvelée, permettant également une mise à jour de l'ensemble des dispositions applicables.

La Communauté de communes a ainsi procédé au renouvellement de sa convention d'objectifs et de moyens la liant à l'Office de tourisme, en séance du 4 juillet 2024.

Il s'agit aujourd'hui pour la ville de Trévoux de renouveler et mettre à jour cette convention (dite désormais de gestion d'équipements touristiques), permettant ainsi de définir les modalités de partenariat entre la Ville et l'Office de tourisme, soutien actif et incontournable de l'action municipale en faveur de l'animation touristique.

Ce dernier intervient ainsi dans la gestion des trois monuments emblématiques du territoire que sont le musée « Trévoux et ses trésors », la maison Thermac et le Château-fort, ainsi qu'auprès des artistes et artisans d'Art du dispositif Rue[s] des Arts et du commerce local.

Cette convention, portant sur la période 2024-2027, est présentée en annexe.

*VU le projet de convention joint en annexe,*

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion d'équipements touristiques 2024-2027 conclue avec l'Office de tourisme « Ars-Trévoux Tourisme », ainsi que les pièces et/ou avenants susceptibles de s'y rattacher.

En mairie, le 18 décembre 2024

Affiché le 20 décembre 2024

Le Secrétaire de Séance,  
Claude TRASSARD



Pour extrait conforme

Le Maire,  
Marc PÉCHOUX

